



D.2024.04.03.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 3 Avril 2024

7 – PROJETS TERRITORIALISES

7.3 – Schéma Directeur Piéton d'Agglomération - Approbation du guide des bonnes pratiques piétons/boîte à outils : Vers une culture de la marche dans les territoires de l'agglomération toulousaine.

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030, adopté par Tisséo Collectivités en 2018, a montré que le développement de la marche à pied dans le territoire toulousain est une composante essentielle de sa stratégie de mobilité. Pour répondre à ce besoin, et par délibération D.2019.12.11.2.2 du 11 décembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le schéma directeur piéton d'agglomération et son plan d'actions.

L'ambition du schéma directeur piéton est de proposer la marche comme un mode de déplacement essentiel afin de dynamiser sa pratique dans l'agglomération, en fixant les bases d'une politique dédiée.

Le schéma directeur piéton d'agglomération vise à décliner une vision commune du développement de la marche à pied dans les outils d'aménagement et les stratégies de planification. Pour accompagner cette démarche, un guide des bonnes pratiques piétons a été élaboré avec les services des Collectivités en compétence sur l'Agglomération Toulousaine.

Le guide s'inscrit dans la continuité des 10 recommandations du schéma Directeur et vise à montrer quelles actions et quelles politiques peuvent être mise en place par les communes et les intercommunalités pour identifier les secteurs à enjeu et en améliorer la marchabilité. Il fournit des solutions et des leviers concrets à actionner pour agir et développer la marche sur les territoires de l'agglomération toulousaine.

Ces 10 recommandations sont les suivantes :

- Faire la promotion de la marche à pied en organisant des événements multiples
- Inciter à la pratique de la marche au quotidien sur les lieux d'emploi, les écoles...
- Favoriser l'émergence d'outils numériques en faveur de la marche
- Mieux communiquer sur les parcours et aménagements réalisés (et à réaliser)
- Rendre les itinéraires piétons lisibles et attractifs
- Favoriser un partage apaisé de l'espace public
- Améliorer le confort du piéton, favoriser les ambiances 2 urbaines
- Adapter un maillage piéton structuré dans les projets et documents d'urbanisme
- Renforcer l'expertise d'usage
- Conjuguer les efforts pour des déplacements accessibles à tous

Ce guide permet également de donner des clés aux collectivités afin de promouvoir la marche auprès du grand public et de susciter l'envie de se déplacer à pied, à travers la mise en place d'outils de communication et de sensibilisation.

Ce guide sera diffusé aux structures concernées :

- Maîtres d'ouvrages institutionnels.
- Maîtres d'ouvrages privés.
- Bureau d'études et maître d'œuvre.
- Collectifs d'usagers.

Il est ainsi proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le guide des bonnes pratiques piétons/boîte à outils : Vers une culture de la marche dans les territoires de l'agglomération toulousaine.

En outre, il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver sa diffusion aux structures concernées.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : PREND ACTE de l'élaboration du guide des bonnes pratiques piétons/boîte à outils : Vers une culture de la marche dans les territoires de l'agglomération toulousaine.

ARTICLE 2 : APPROUVE le guide des bonnes pratiques piétons/Boîte à outils : Vers une culture de la marche dans les territoires de l'agglomération toulousaine.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet.
- Madame la Présidente de la Région Occitanie.
- Monsieur le Président du Département de la Haute-Garonne.
- Monsieur le Président de Toulouse Métropole.
- Monsieur le Président du Muretain Agglo.
- Monsieur le Président du Sicoval.
- Monsieur le Président du Grand Ouest Toulousain.
- Madame la Présidente des Coteaux Bellevue.
- Monsieur le Président du SMEAT.
- Au contrôle de légalité de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES